



Témoign devant la cour d'assises

Par riallot, le 30/10/2012 à 18:34

Bonjour,

Le 10/06/2008 j'ai été victime de coups portés par un copain et un vol de IPOD. j'ai déposé plainte.

Le 03/06/2010 j'étais conviée au tribunal de grande instance pour convocation à témoin.

Le Ipod m'a été rendu par la police un an et demi après les faits.

Le jeune homme est mis en examen pour viols commis sur mineures de 15 ans, pour menaces de mort matérialisées par écrit, vols etc

Et hier (le 29/11/2012), je reçois une convocation à la cour d'assises de Loire Atlantique les 12 nov, 13 nov, 14 nov, 15 nov et 16 novembre à 9 heures chacun de ces jours.

je me pose beaucoup de questions à savoir :

- si je dois me présenter tous les jours et combien de temps vont durer les audiences

- depuis le 1er septembre je suis auto-entrepreneur prothésiste ongulaire à domicile et, pour moi, perdre une semaine de salaire c'est énorme.

Je ne sais pas comment faire pour fixer les rendez-vous de mes clientes pour la semaine 46.

Perdre 20 à 22 clientes c'est un gros trou dans mon budget mensuel.

Je n'ai actuellement pas d'avance d'argent. Je gère à la semaine mon budget

- Sur la convocation j'ai lu que je peux remettre un justificatif en cas de perte de salaire mais en tant qu'auto-entrepreneur, que dois-je fournir et comment dois-je rédiger l'attestation.

Je vous remercie pour votre réponse car à 20 ans, il m'est difficile de tout comprendre dans le domaine juridique et j'ai personne autour de moi pour répondre à mes questions.

Cordialement